

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2012

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 25 juin 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention-cadre 2007-2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération dijonnaise. Cette dernière étant arrivée à son terme, l'État a prorogé la politique de la ville jusqu'en 2014.

Il a, toutefois, annoncé une baisse de 2,6 % de l'enveloppe de ses crédits CUCS 2012 sur l'agglomération dijonnaise.

Pour la programmation 2012 de la Ville de Dijon, l'enveloppe financière globale des crédits affectés à la politique de la ville s'élève à 1 474 308 €.

Il convient à présent d'arrêter la programmation des actions, qu'il s'agisse d'actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville ou par des associations.

Les opérateurs ont déposé leurs dossiers sur le site Internet « Poliville » entre le 21 octobre et le 28 novembre 2011. Sur cette base, il a été procédé à leur instruction. Cette année, cent six projets ont été reçus pour la totalité du territoire de l'agglomération (contre cent trente-huit en 2011), trente-six concernant la seule ville de Dijon (contre quarante-sept en 2011).

Parmi les actions proposées :

- trois actions nouvelles d'associations ont été retenues ;
- vingt projets ne seraient pas retenus au titre de la programmation parce qu'ils ne concernent pas directement le territoire de la ville, que leur financement relève plutôt des compétences d'autres partenaires, ou qu'ils ont été considérés comme inéligibles car ne touchant pas de manière spécifique les quartiers prioritaires ou ne s'inscrivant pas dans les thématiques et sous-thématiques prioritaires.

La Ville réaffirme son effort en direction des populations des quartiers particulièrement fragilisés, parallèlement aux opérations de rénovation urbaine engagées, en consacrant 1 474 308 € au CUCS en 2012.

La programmation proposée se traduit par la répartition suivante :

- participation financière de la Ville aux actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 279 300 €,
- participation financière de la Ville au titre des actions dont elle assure la maîtrise d'ouvrage : 827 408 €,
- contribution au fonctionnement de la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail (SDAT), inscrite dans la convention pluriannuelle passée entre la Ville, la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, l'État, le Département de la Côte d'Or et cette association : 365 600 €.

Dans le cadre de la programmation du CUCS 2012, la Ville de Dijon sollicite, pour les actions qu'elle conduit :

- une subvention de l'État, auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances, pour un montant de 29 000 €,
- une subvention de la Région Bourgogne, pour un montant de 51 000 €,
- une subvention de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, pour un montant de 9 000 €.

Le tableau annexé au rapport reprend, par thématiques, les propositions d'intervention de la Ville.

Il convient également de signaler que chaque dossier proposé a fait l'objet d'un examen par les commissions municipales compétentes.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - arrêter la répartition des financements de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2012, d'un montant de 1 474 308 €, dans les conditions suivantes :

- actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 279 300 €,
- actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : 827 408 €,
- convention pluriannuelle de la Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail : 365 600 € ;

2 - approuver les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2012, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;

3 - solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances, de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, des autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;

4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2012.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ